

Le Préfet

Charleville-Mézières, le 10 novembre 2022

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, a placé l'ensemble du territoire métropolitain en risque « élevé » au regard de la progression rapide du virus de l'influenza aviaire en Europe.

Des mesures de prévention renforcées vont donc s'appliquer afin de protéger les élevages de volailles. Elles s'accompagnent d'un renforcement des dispositifs de gestion de crise au sein du Ministère en lien avec les services territoriaux et les professionnels.

Cette accélération de l'épizootie en France et en Europe, qui amène à un passage au niveau de risque « élevé » entraîne l'application des mesures de prévention suivantes sur l'ensemble du territoire métropolitain, dont je vous demande d'être le relai auprès de vos administrés :

- mise à l'abri des volailles des élevages commerciaux et la claustration ou mise sous filet des basses-cours. Il est particulièrement important que vous en vérifiez l'application ;

- surveillance clinique quotidienne dans tous les élevages (commerciaux et non commerciaux)

- interdiction de l'organisation de rassemblements et de la participation des volailles originaires des territoires concernés ;
- conditions renforcées pour le transport, l'introduction dans le milieu naturel de gibiers à plumes et l'utilisation d'appelants ;
- interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée de la France jusqu'au 31 mars ;
- vaccination obligatoire dans les zoos pour les oiseaux ne pouvant être confinés ou protégés sous filet.

Face aux risques que présente l'évolution de cette épizootie et afin de garantir la protection de nos filières, je vous remercie de votre collaboration dans ce dispositif dont l'objectif est de circonscrire ce danger sanitaire majeur.

Veuillez agréer, Madame la maire, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,


Alain BUCQUET